



# Kit de réassort pour armoire à pharmacie « Multirisques »

■ Gamme Armoires & Kits



1/5 personnes

**FARMOR** est enregistré auprès de l'EUDAMED en tant qu'assembleur sous le numéro FR-PR-000017815

**Adresse :**

📍 ZA des Pierrelets  
38 Avenue des Pierrelets  
45380 CHAINGY

**KIT 5101 BP**

**ATTESTATION**

FARMOR déclare que l'assemblage du Kit de réassort pour armoire à pharmacie Multirisques, référence KIT 5101 BP dont la composition est détaillée ci-dessous :

**CONTENU**

1 couverture de survie	CLASSE I
15 pansements adhésifs 20 mm x 72 mm	CLASSE I
2 pansements adhésifs 53 mm x 70 mm	CLASSE I
5 pansements adhésifs 10 cm x 6 cm	CLASSE I
1 pansement compressif stérile	CLASSE I (S)
10 compresses stériles individuelles 20 cm x 20 cm	CLASSE I (S)
1 bande extensible 3 m x 5 cm	CLASSE I
1 bande extensible 3 m x 7 cm	CLASSE I
1 rouleau de sparadrap sécable 5 m x 2 cm	CLASSE I
1 paire de ciseaux 10 cm à bouts ronds	/
1 pince à écharde à mors plats	/
1 paire de gants jetables	CLASSE I
4 compresses nettoyantes à la chlorhexidine	/
4 compresses d'alcool à 70°	/
4 compresses anti-coups au calendula	/
4 compresses de lotion asséchante	/
2 dosettes de sérum physiologique stérile	CLASSE II a
1 lot de 2 mèches hémostatiques stériles Coalgan	CLASSE II b
1 livret premiers soins en 10 langues	/

Remplit toutes les exigences de l'article 12 de la directive sur les dispositifs médicaux 2017/745 et de l'article R5211-67 du code de la santé publique.

Nous certifions :

- Avoir vérifié la compatibilité réciproque des dispositifs conformément aux instructions des fabricants et les avoir assemblés en suivant leurs instructions ;
- Avoir effectué l'emballage du système ou du nécessaire et fourni aux utilisateurs des informations reprenant les instructions pertinentes des fabricants ;
- Avoir réalisé l'ensemble de ces opérations selon des méthodes appropriées.

Cette déclaration est tenue à la disposition du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé pendant une période de 5 ans.



Fait à  
Chaingy, le 02/11/2023

*Signature*

Cette déclaration est tenue à la disposition du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé pendant une période de 5 ans.